

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 054/2021 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE DES MAISONS RUE DE LA MALADRERIE

Mairie de LASSIGNY
18 place Saint-Crépin, BP.23, 60310 LASSIGNY
Tél. : 03 44 43 60 36
Fax : 03 44 43 34 76
Email : mairie@lassigny.fr
Site : www.lassigny.fr

Le Maire de la Commune de Lassigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

Considérant que les parcelles cadastrées section H n°521 et H n°522 ont été divisées en 3 terrains pour vente et construction d'habitation neuve,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante rue de la Maladrerie :

- Le numéro 52 rue de la Maladrerie est attribué à la parcelle cadastrée section H n°1562 et correspond à l'entrée de la future habitation,
- Le numéro 54 A rue de la Maladrerie est attribué à la parcelle cadastrée section H n°1559 et correspond à l'entrée de la future habitation,
- Le numéro 54 B rue de la Maladrerie est attribué à la parcelle cadastrée section H n°1560 et correspond à l'entrée de la future habitation.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le **10 MAI 2021**

Le Maire, Laurent MAROT



LASSIGNY - Oise

Lieu-Dit : Le Village - Est
Section H n° 521 et 522 divisées
Rue de la Maladrerie

PLAN DE DIVISION VALANT PLAN DE BORNAGE

Propriété de la Commune de LASSIGNY
en date du 9 Juillet 2019

D.M.P.C. numéroté le 22/07/2019 sous le n° 537 W
(réquisition de division)

Légende	
	Fil d'Eau
	Clôture Barbelé
	Clôture Légère
	Clôture Plaques Béton
	Bas Talus
	Borne Ancienne
	Signe d'appartenance (Privatif)
	Borne Nouvelle
	Canalisation Eau Potable
	Limite de Propriété

Lotissement déclaré par
DP n° 060 - 350 - 19 L 0016
Arrêté de Non-Opposition du 24 Juillet 2019

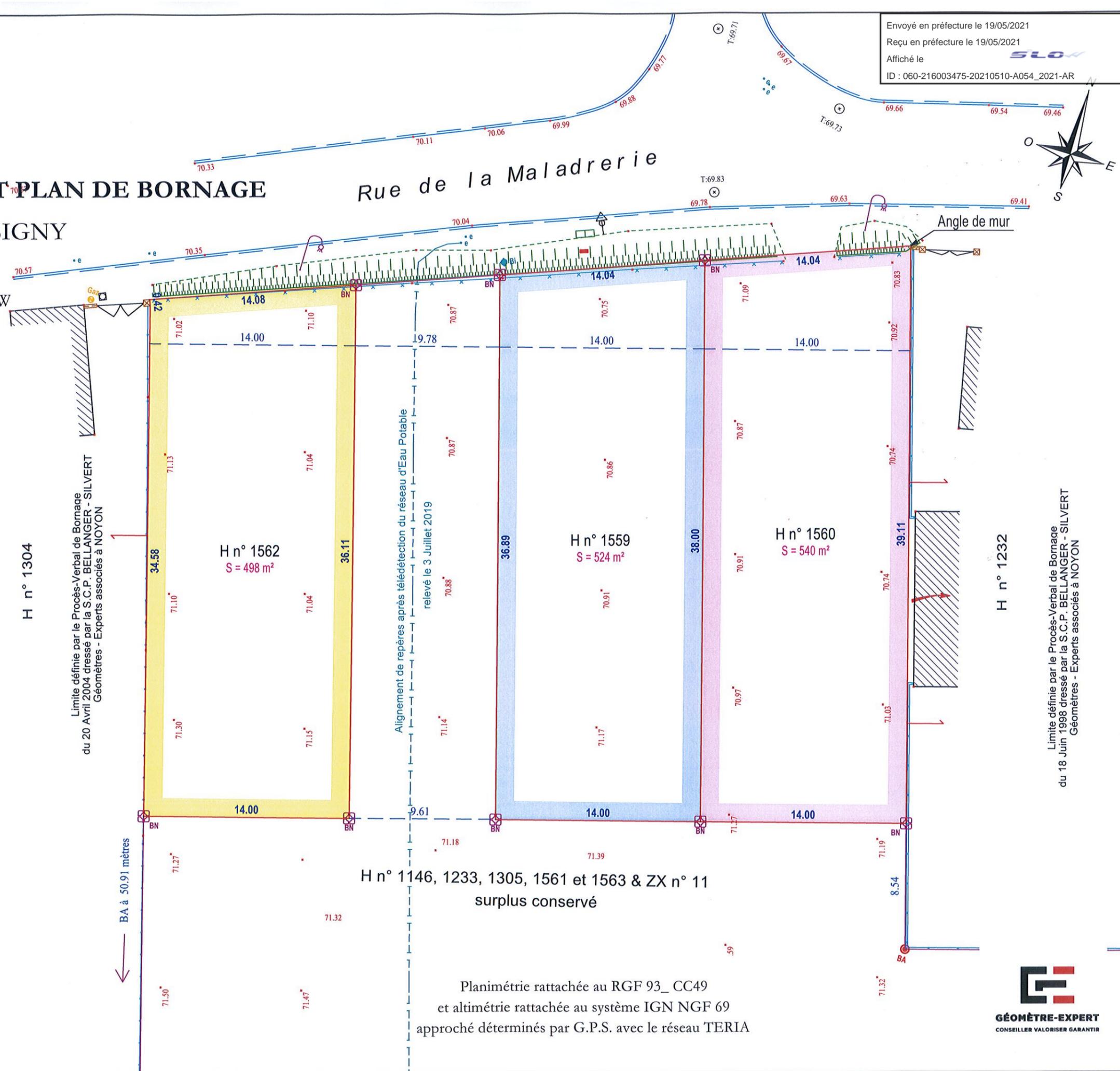


Echelle : 1/250

S.C.P. BELLANGER-SILVERT-PETIT
Géomètres-Experts

COMPIEGNE NOYON
03-44-44-02-16 noyon@ge-oise.fr

Levé préalable le 12 Avril 2019 - Dossier n° 61624
Borné le 9 Juillet 2019



Envoyé en préfecture le 19/05/2021
Reçu en préfecture le 19/05/2021
Affiché le
ID : 060-216003475-20210510-A054_2021-AR

